

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-12-82

OBJET : ADHESION AU PROGRAMME CHIFOUMI DU CAUE DU FINISTERE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE
Simon DE MEYER à Monique BRONEC
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.

ADHESION AU PROGRAMME CHIFOUMI DU CAUE DU FINISTERE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), de plus en plus sollicité sur la qualification des cours d'école, a souhaité, au travers du programme CHIFOUMI, accompagner les prises de conscience de plus en plus fortes au sein des collectivités et des équipes enseignantes.

CHIFOUMI est un dispositif instauré par le CAUE pour la transformation ludique des cours d'école et une évolution des pratiques. L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, élus, agents de la collectivité, concepteur...) et de les associer à la transformation de leur espace du quotidien.

Lieu de vie et d'apprentissage, la cour de récréation mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, espace sportif et ludique, jardin ou terre d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant. Ainsi abordée sous l'angle des usages, du confort d'été, de la désimperméabilisation, de la végétalisation, de la biodiversité, la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée.

Le programme CHIFOUMI a donc pour but de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usagers et conçus avec les gestionnaires.

Suite à l'appel à projets du CAUE pour l'année 2025, la ville de Guipavas a été retenue pour un travail sur l'école élémentaire Jacques PREVERT.

Le CAUE, n'ayant pas vocation à exercer la maîtrise d'œuvre, accompagne les porteurs de projets dans la définition d'un programme coconstruit et dans la conduite du projet. De plus, faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE initie une consultation groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

De son côté, la collectivité inscrit une enveloppe financière fixée à 50 000€ HT afin de réaliser un réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jacques Prévert. Cette somme inscrite au budget 2025 comprend la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADHERER au programme CHIFOUMI du CAUE pour l'année 2025,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Danièle LE CALVEZ

